Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 10: Economie

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au secours des forêts de montagne

Au milieu du siècle précédent, des forestiers engagés et prévoyants réussirent à mettre un terme au pillage des forêts par leurs contemporains. Leurs revendications trouvèrent l'écho indispensable auprès de la population à la suite de catastrophes répétées. C'est à cause de nombreuses avalanches et innondations que furent introduits la sylviculture, le principe de la pérennité et celui de la conservation de la surface forestière, de même que l'assainissement des forêts protectrices, décimées ou détruites. Le Conseil fédéral et le Parlement furent également convaincus de la sagesse de ces mesures, si bien qu'en 1876 la première «Loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération en matière de police forestière dans les hautes montagnes» entrait en vigueur. C'est ainsi que, grâce à cette protection s'appuyant sur des bases constitutionnelles, les premiers jalons conduisant à la restaurantion des forêts de montagne et à la conservation des peuplements furent plantés. Depuis l'époque des pionniers de la politique forestière et de la sylviculture, le traitement particulier des forêts de montagne est entré dans les mœurs. Et pourtant l'œuvre entreprise dans les régions alpines n'est ni complète ni assurée du résultat. Il a fallu se rendre compte que la nature n'est pas en mesure de garantir à elle seule la sauvegarde totale et durable des forêts de montagne. Les rigueurs climatiques extrêmes, les particularités du développement des forêts dans les régions élevées ainsi que les formes d'exploitation mal appropriées du passé créent des conditions défavorables à la vitalité et à la capacité de résistance des peuplements de montagne. Des catastrophes qui se sont produites dans des endroits apparemment protégés par la forêt ont montré sa fragilité en altitude. Que l'on se souvienne des nombreuses avalanches du printemps 1975 et des précipitations de nature tropicale qui se déversèrent sur le nord-est de la Suisse et le Tessin en août 1978, et qui eurent pour conséquences des dégâts considérables aux forêts, estimés à près de 20 millions de francs!

En Suisse, les forêts de montagne occupent les deux tiers de la surface forestière du pays, soit quelque 600000 hectares dont la moitié seulement est soignée régulièrement. Plus de 100000 hectares sont encore parcourus par le bétail ou présentent des séquelles de l'époque où ils l'étaient, si bien que la couverture boisée est en lambeaux et dans un état souvent instable. L'assainissement des forêts qui ne peuvent plus remplir certaines fonctions est de toute première urgence, car il s'agit principalement de forêts protectrices. Si les mesures destinées à stabiliser ces peuplements ne peuvent s'effectuer rapidement, des retombées lourdes de conséquences pour ces forêts et pour les conditions de vie des populations de montagne risquent de se produire. Conscients de ce problème, la Con-

Les forêts de montagne constituent un élément prestigieux du paysage des Alpes, des Préalpes, du Jura et du Tessin (photo LIGNUM).

fédération et les cantons ont pris des mesures destinées à fortifier la structure de ces peuplements et leur capacité de résistance aux forces de la nature. Un travail de recherche, commencé depuis le milieu de 1979, doit permettre de développer une méthode de gestion et de sylviculture pour les forêts de montagne. Cette étude porte en premier lieu sur les techniques de rajeunissement adaptées à la station, l'amélioration de la structure des peuplements peu stables, la reconstitution de la couverture boisée et la création de nouvelles forêts dans des conditions extrêmes. Sans vouloir anticiper et préjuger du résultat de ces recherches, il est déjà possible d'affirmer que la priorité sera accordée à la desserte des peuplements difficilement accessibles par la construction de routes forestières et l'installation de téléphériques. La possibilité de trouver un dénominateur commun écologique et économique aux mesures de protection des forêts d'une part et à l'application d'une sylviculture proche des lois de la nature d'autre part, dépend essentiellement de l'existence d'un instrument de transport efficace permettant l'exploitation des bois.

La protection et la conservation des fonctions sociales et protectrices de la forêt sont deux facteurs étroitement liés. L'exploitation et la valorisation du bois provenant des soins aux peuplements des régions élevées est un attrait pour l'économie forestière, ce qui permet d'entreprendre des mesures d'assainissement dont les frais d'investissement sont très élevés. Pour les régions de montagne, la relation entre la conservation des forêts et l'utilisation du bois peut s'exprimer ainsi : pas de forêts protectrices sans bois des Alpes. Un déséquilibre existe depuis de nombreuses décennies entre les quantités de bois exploitées en Suisse et celles qu'il serait nécessaire de couper ; la production annuelle s'élève à 4 millions de m^3 alors qu'il faudrait pouvoir en exploiter 5 à 6 millions pour assainir la structure des peuplements de montagne. Une part importante de ces réserves se situe dans les Alpes, c'est pourquoi l'exploitation du bois de ces régions répond autant aux préoccupations de l'économie forestière et de l'industrie du bois qu'à la sauvegarde de l'intérêt général.

Chacun devrait prendre conscience du fait que la sylviculture, pratiquée selon le principe du rendement soutenu qui veut que les exploitations ne dépassent pas la production forestière, est une intervention utile à la forêt ainsi qu'à l'ensemble de la population. En effet, aucune civilisation ne pourra jamais renoncer à la valeur inestimable que représente la forêt, que ce soit en tant que zone boisée de protection ou comme élément faisant partie intégrante du paysage.

LIGNUM

ADIJ

Assemblée annuelle ordinaire, vendredi 14 novembre 1980.

L'indice suisse des prix à la consommation en août 1980

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a progressé de 0,7 % en août 1980 pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 109,6 points, qui est de 4,2 % supérieur à celui de 105,2 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La nette hausse de l'indice suisse des prix à la consommation en août 1980 est principalement imputable à celles de l'indice de l'**alimentation** (+ 2,5 %) ainsi que de l'indice de l'**instruction et des loisirs** (+ 2,6 %). Une légère avance a aussi été marquée par l'indice des **boissons et tabacs** (+ 1,1 %). En revanche, l'indice **du chauffage et de l'éclairage** (– 4,5 %) et celui des **transports et communications** (– 0,3 %) ont reculé. Les prix du mazout ont diminué de 6,1 % par rapport au mois précédent et de 11,2 % comparativement au niveau enregistré une année auparavant. On a aussi noté une nouvelle baisse des prix de l'essence par rapport au mois précédent (– 1,7 %), mais ils dépassent encore de 3,1 % le niveau qu'ils atteignaient l'année dernière à pareille époque. Les quatre groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois d'août.

Si l'on prend ensemble les réductions des prix du mazout et de l'essence, on constate que leur part à la variation de l'indice général d'un mois à l'autre (+ 0,7 %) s'est inscrite à – 0,3 point de pour-cent; en ce qui concerne leur incidence sur la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation entre août 1979 et août 1980 (+ 4,2 %), elle a été de – 0,4 point de pour-cent. Sans ces mouvements de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait progressé de 1,0 % au lieu de 0,7 % en août 1980 et dépasserait de 4,6 % au lieu de 4,2 % le niveau qui était le sien une année auparavant.

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en août 1980

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice août 1980		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	juillet 1980	août 1979
Total	184,8 [a]	109,6	0,7	4,2
Alimentation	•	120,1	2,5	11,5
Boissons et tabacs	•	106,9	1,1	2,9
Habillement	•	105,0	0 [b]	3,7
Loyer du logement	•	101,2	0 [b]	1,1
Chauffage et éclairage	•	137,8	– 4,5	– 8,0
Aménagement et entretien du logement	•	105,1	0 [b]	3,7
Transports et communications	•	107,0	– 0,3	2,6
Santé et soins personnels	•	107,8	0 [b]	2,1
Instruction et loisirs	•	107,7	2,6	6,3

[a] Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

[b] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

Ce sont essentiellement des augmentations de prix – en grande partie saisonnières et imputables aux conditions atmosphériques – pour des fruits et légumes ainsi que des prix majorés pour des repas au restaurant qui expliquent la progression de l'indice de l'**alimentation.** En outre, des hausses de prix pour des conserves de tout genre ainsi que pour des poissons et le sucre ont aussi eu du poids. Les répercussions de ces mouvements ascendants ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour les pommes de terre.

Des prix plus élevés pour des boissons consommées au restaurant ont été les causes décisives de l'avance marquée par l'indice des **boissons et tabacs.** Ont également renchéri le vin et les boissons de table.
La hausse de l'indice de **l'instruction et des loisirs** s'explique essentiellement par des augmentations des prix – avant tout saisonnières – pour des voyages à forfait; ont aussi joué un rôle des prix plus élevés pour de nouvelles éditions de livres, pour du matériel de sport, pour la fréquentation de cours ainsi que le relèvement de taxes de camping. Les effets de ces hausses ont cependant été un peu atténués par des prix en baisse pour des logements de vacances et pour des fleurs.
En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois d'août 1980, un indice de 184,8 points.

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire: Teresina Hagmann

Abonnement annuel: Fr. 25.—
Prix du numéro: Fr. 2,50
Caisse: CCP 25-2086

ORGANES DE L'ADIJ
Direction

Président: Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
✆ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire: Teresina Hagmann
✆ 032 93 41 51

Membres: Rémy Berdat, 2740 Moutier
✆ 038 51 51 75 privé 032 93 21 54
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ✆ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
✆ bureau 038 51 31 21 privé 032 85 21 96